ART. 48 N° **4750**

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 4750

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 48

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

«, à terme, à l'absence de toute artificialisation nette de ceux-ci »

les mots:

« à la sobriété foncière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'artificialisation nette des sols pose un problème de compréhension de l'objectif visé car elle n'est ni définie ni expliquée dans le texte. Par ailleurs, aucun moyen n'est donné pour arriver à un tel objectif.